



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la
rémunération**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2020-534

27/08/2020

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/11/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Modification du calendrier de mise en œuvre des entretiens professionnels au titre de l'année 2019.

Destinataires d'exécution

Administration centrale
Établissements d'enseignement
services déconcentrés et établissements publics
RAPS (pour information)
Organisations syndicales (pour information)

Résumé :

Textes de référence : Notes de service SG/SRH/SDCAR/N 2020-18 du 9 janvier 2020 et SG/SRH/SDCAR/N 2020- 215 du 1er avril 2020

La date limite mentionnée dans la note de service du 1^{er} avril 2020, citée en référence, pour conduire les entretiens professionnels, est fixée au 1^{er} novembre 2020.

Pour le ministre, et par délégation
Le chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE